[CINÉMA & AUDIOVISUEL]

RÉSIDENCE INTERNATIONALE D'ÉCRITURE CINÉMA

APPEL À CANDIDATURES - RICA 2023

Formulaire à destination des participants Jump In 2021 et 2022

Pour la cinquième année, ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine s'associe au Festival Biarritz Amérique Latine et au Poitiers Film Festival pour proposer une Résidence d'écriture ouverte aux réalisatrices ou réalisateurs internationaux.
Les cinéastes ayant participé aux ateliers Jump In, programme d'accompagnement au premier long métrage pour les réalisateurs issus de la Sélection Internationale du festival, peuvent soumettre leurs candidatures pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'une durée de 4 semaines.
Le Poitiers Film Festival étant partenaire de la Villa Bloch, le lauréat sera reçu dans ce lieu de résidence d'artistes, géré par la Ville de Poitiers qui sera partie prenante de l'organisation et la bonne tenue de son séjour.

- Le séjour est d'une durée de 4 semaines (non fractionnables) : **du 02 et le 27 octobre 2023**
  Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs ou autrices et des possibilités des compagnies de transports.
- Hébergement au sein de la Villa Bloch à Poitiers, le ou la cinéaste sélectionnée sera reçue en résidence à la Villa Bloch pendant 4 semaines pour l'écriture de son projet. Il ou elle aura à disposition : une chambre individuelle (comprenant un espace nuit, un espace bureau, une salle de bain/toilettes). Il ou elle pourra également accéder aux espaces communs de la résidence.
- Bourse d'écriture de 1 500 € octroyée par ALCA.
- Consultation ou accompagnement personnalisé mis en place par ALCA en accord avec le réalisateur.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour, et si nécessaire du visa, du domicile de l'auteur jusqu'à Poitiers (limitée à 1 000 € maximum pour le billet).
- Réalisatrices ou réalisateurs concernés : réalisateurs ou réalisatrices ayant participé aux ateliers Jump In en 2021 et 2022.
- Conditions pour postuler :
  - Avoir un projet de long métrage, tous genres confondus en écriture, et pouvoir fournir un dossier de candidature en anglais ou en français.
  - Être disponible entre le 02 et le 27 octobre 2023.
- Date limite de candidature : **03 mars 2023.**

CONTACTS

ALCA Nouvelle-Aquitaine – Pôle Cinéma et Audiovisuel
- Noémie Benayoun :
  +33 (0)5 47 50 10 08 / +33 (0)6 85 59 84 37
  noemie.benayoun@alca-nouvelle-aquitaine.fr
- Maelys Gosset :
  +33 (0)5 47 50 11 31
  maelys.gosset@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Poitiers Film Festival
- Élodie Ferrer :
  +33 (0)6 83 27 16 21
  elodie.ferrer@tap-poitiers.com

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

3 mars 2023.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Le présent formulaire rempli et signé.

2. Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur ou d'autrice, vos attentes et les raisons de votre demande en résidence, vos attentes en terme d'accompagnement (une page maximum).

3. Un dossier de présentation de votre projet comportant :
   - Un synopsis (cinq pages maximum).
   - Une note d'intention (deux pages maximum).
   - Annexes ou tout élément complémentaire permettant de mieux appréhender le projet (images, moodboard, teaser…).

4. Un CV/Filmographie.

5. Des Liens Viméo de films précédents.

6. Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours.

Dossier complet à envoyer jusqu'**3 mars 2023, <u>en un seul fichier</u> <u>PDF</u>,** par courriel à :

residences.cinema@alca-nouvelle-aquitaine.fr

SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par une commission mise en place par ALCA composée de :
- 1 représentant d'ALCA.
- 1 représentant du festival Biarritz Amérique Latine.
- 1 représentant du Poitiers Film Festival.
- 1 représentant de la Villa Valmont
- 1 représentant de la Villa Bloch
- 1 professionnel du cinéma.

Les candidats sont avertis du choix final de la commission par courriel au plus tard le 6 avril 2023.

Prénom et Nom : .....

Pays (domicile actuel) :.....

Titre : .....

Long métrage :
Fiction ◯ / Documentaire ◯ / Animation ◯
1er film ◯ / 2e film ◯ / Autre :

CANDIDAT

Nom (état civil) : .....
Prénom(s) : .....
Date de naissance : .....
Nationalité(s) : .....
Adresse postale complète du domicile : .....
Pays : .....
Téléphone : .....
E-mail : .....
Blog ou site Internet : .....

Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence pour ce projet ?
Oui ◯ / Non ◯
Si oui, précisez :
• En quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence :
.....

VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE

Titre : .....

Présentation de votre projet

(En quelques lignes – une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....
.....
.....
.....
.....

Long métrage :
Fiction ☐ / Documentaire ☐ / Animation ☐
1er film ☐ / 2e film ☐ / Autre :

Autre :
- Genre (drame, comédie…) : .....
- Stade du projet (concept, écriture, développement) : .....
- Financement déjà obtenu (si effectif) : .....
- Budget estimé (si disponible) : .....

Avez-vous déjà un producteur pour ce projet ?
Oui ☐ (Nom de la société et du producteur : .....)
Non ☐

Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?
Oui ☐ / Non ☐
Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / aide refusée / en attente) :

.....
.....
.....
.....

Avez-vous des besoins particuliers d'accompagnement (consultation, conseil artistique, effets visuels, etc.) ?
Oui ☐ / Non ☐
Si oui, précisez :

.....
.....

Fait à : .....
Le : .....

Signature du candidat (obligatoire) :

LA RÉSIDENCE

Nature de la résidence

Résidence de création

La résidence offrira au lauréat ou la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture en cours. Le résident ou la résidente pourra être amené à participer à une ou deux rencontres publiques (projection, autre). Ce programme sera construit conjointement entre ALCA, le Poitiers Film Festival et la Villa Bloch et suivant les possibilités du résident. Une consultation ou un accompagnement personnalisé sera mis en place par ALCA en accord avec le réalisateur ou la réalisatrice.

Rémunération de l'auteur ou de l'autrice

Bourse d'écriture de 1500€ brut versés dans la semaine d'arrivée du résident.
Ce montant sera versé, à la convenance de l'auteur ou de l'autrice, en espèces en euros (contre signature d'un reçu) ou par virement bancaire international.

Dates et lieux du séjour

Entre le 02 et 27 octobre 2023
Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes du lauréat et des possibilités des compagnies de transports.

Hébergement : Résidence la Villa Bloch - Poitiers

La Villa Bloch, lieu de résidence d'artistes inauguré en février 2019 par la Ville de Poitiers, est située dans l'ancienne demeure de Jean-Richard Bloch (1884-1947). Intellectuel de la 1ère moitié du 20ème, à la fois polygraphe et pacifiste engagé, il a connu les plus grands : Louis Aragon, Stefan Zweig, Fernand Léger et bien d'autres… L'objectif est de rendre un hommage vivant à la mémoire de Jean-Richard Bloch à travers un projet dédié à la création artistique et à la liberté d'expression, qu'il a défendues toute sa vie. Pour mettre en place les résidences d'artistes, le projet culturel s'appuie sur différents partenariats : ICORN (réseau international des villes-refuges), Cité internationale des arts à Paris, École européenne supérieure de l'image, Poitiers Film Festival, Agence Livre Cinéma Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine… Quatre artistes peuvent être accueillis simultanément. Chaque résidence repose sur un temps de création et de médiation.
La Villa Bloch se situe dans un grand parc arboré.
Lors de sa résidence, l'artiste est installé dans la maison principale qui peut accueillir trois artistes en simultané.
Deux types d'espace sont mis à la disposition de l'artiste :

- un espace individuel : la chambre Daniel Lazarus d'une superficie de 34,6 m², constituée d'un espace nuit, d'un espace bureau, d'une salle de bain et de toilettes,
- des espaces communs : salon, cuisine, wc, bureau des artistes, buanderie et parc sont à partager avec les autres artistes en résidence.

Frais de séjour

- L'auteur ou l'autrice aura à sa charge les dépenses suivantes : assurances personnelles, frais de subsistance, déplacements personnels et frais de réalisation de son projet.
- Transports : ALCA prend en charge les frais de voyage de l'auteur ou autrice (aller-retour domicile/résidence), à une hauteur maximale de 1000€.
  - Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques sont pris en charge par ALCA ou la Villa Bloch.
  - L'auteur ou l'autrice aura à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
  - Un abonnement mensuel de transports publics urbains, utilisable pour des déplacements professionnels et privés est offert par la Ville de Poitiers, via un mécénat Vitalis.
- Restauration : L'auteur *ou* l'autrice sera autonome sur sa restauration. Seront pris en charge un repas d'accueil et les repas liés aux rencontres proposées par ALCA *et la Villa Bloch.*

Engagements du lauréat

- Le réalisateur lauréat ou la réalisatrice lauréate s'engage à résider à la Villa Bloch aux dates prévues.
- Le réalisateur lauréat ou la réalisatrice lauréate s'engage à participer aux rencontres organisées par ALCA, le Poitiers FIlm Festival et la Villa Bloch et à travailler au projet d'écriture pour lequel il a postulé à la résidence. Il tiendra ALCA informée de l'avancée de ce projet. Pendant et après son séjour, l'auteur ou l'autrice s'engage à mentionner sa qualité de résident d'ALCA à propos du projet écrit en résidence.
- Au moment de la sortie du film, le réalisateur lauréat ou la réalisatrice lauréate s'engage à prévenir ALCA et l'ensemble des partenaires de la résidence et à fournir une copie du film à ALCA (ou l ien Viméo privé).

Il ou elle s'engage à mentionner au générique, et à le faire valider par ALCA : «Avec le soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences internationales d'écriture cinéma. En partenariat avec le Poitiers Film Festival et la Villa Bloch».

Convention de résidence

Une convention précisant les engagements du lauréat, du lieu de résidence et d'ALCA sera signée.

Convention d'accueil

Une convention sera signée entre le réalisateur ou la réalisatrice et le lieu de résidence la Villa Bloch, définissant l'ensemble des conditions de séjour en résidence et complétant des clauses du présent cahier des charges.

Engagements d'ALCA

- ALCA prend en charge la rémunération de l'auteur ou de l'autrice (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile (pour maximum 1 000 €).
- ALCA et les partenaires mettent en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforcent de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs et créatrices, les lieux, les publics et les manifestations en nouvelle-Aquitaine.
- ALCA et les partenaires s'engagent à mettre en valeur la résidence de l'auteur ou de l'autrice et son travail au moyen au moyen des supports de communication et relais professionnels choisis.

Engagements du Poitiers Film Festival

- Le festival partenaire s'engage à relayer l'appel à candidature auprès de leurs participants et à faire le lien entre l'agence et les postulants et en accepte les termes.

Engagements de la ville de Poitiers / Villa Bloch

- La Ville de Poitiers/Villa Bloch s'engage à mettre à disposition du lauréat pendant 4 semaines :

- un espace individuel : la chambre Daniel Lazarus d'une superficie de 34,6 m², constituée d'un espace nuit, d'un espace bureau, d'une salle de bain et de toilettes,
- des espaces communs : salon, cuisine, wc, bureau des artistes, buanderie et parc sont à partager avec les autres artistes en résidence

Un abonnement mensuel de transports publics urbains, utilisable pour des déplacements professionnels et privés, est offert par la Ville de Poitiers, via un mécénat Vitalis.